

COMMUNE LES FARGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de recensement des chemins ruraux de la commune.

Une enquête publique sur le projet précité sera ouverte du mardi 6 janvier 2026 à 14h00 au lundi 26 janvier 2026 à 17h00, dans les conditions fixées par l'arrêté municipal n° 2025.12.038 en date du 08/12/2025.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Monsieur Alain ANDRIEUX, inscrit sur la liste d'aptitude auprès de la Préfecture de la Dordogne, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie aux jours et horaires des permanences suivantes :

- Mardi 6 janvier 2026, de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 14 janvier 2026, de 14h00 à 17h00,
- Lundi 26 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par lettre avec la mention « Monsieur le commissaire enquêteur » à la mairie ; 579 Route du Tilleul, 24290 Les Farges. Les lettres peuvent également être remises directement au secrétariat de la mairie, ou au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de l'enquête publique, soit du **mardi 6 janvier 2026 à 14h00 au lundi 26 janvier 2026 à 17h00**.